

Proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 260 000 francs destiné au réaménagement de l'île Rousseau.

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Jean-Jacques Rousseau est né en 1712 à Genève, où il a passé ses seize premières années. L'ancien bastion situé entre les deux rives du Rhône lui est dédié depuis 1835, lors de sa transformation en parc public. L'aménagement évoque l'île des Peupliers du lac d'Ermenonville (lieu d'ensevelissement originel de Rousseau) et s'inscrit dans le courant romantique de l'époque tout en faisant partie des mesures d'embellissement de la rade prévues par Henri Dufour.

L'étude historique faite par la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève relève à ce sujet que «l'île Rousseau se doit d'être perçue sous différents points de vue – l'île elle-même, la végétation du parc, la statue par Pradier, le kiosque et l'enclos des cygnes – tout en gardant à l'esprit la vision globale et indissociable de l'ensemble».

Aussi s'agit-il de tenir compte des éléments permanents et symboliques du lieu et de réhabiliter les aménagements vieillissants (revêtements de sol, végétation, etc.).

Exposé des motifs

L'objectif est de préserver l'identité du lieu tout en tenant compte des usages et des contraintes actuels. Dans ce cadre, le Service des espaces verts et de l'environnement (ci-après SEVE), qui gère et entretient le parc public et son arborisation, souhaite engager un projet d'aménagement paysager.

Pour mettre en œuvre la démarche et en vue de la commémoration du 300^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau «2012 Rousseau pour tous» pilotée par le département de la culture, le SEVE sera amené à:

- organiser un concours de projets paysagers dans le courant 2009-2010 et donner un mandat d'étude au lauréat;
- déposer une demande de crédit de réalisation en 2010;
- réaliser les travaux d'aménagements paysagers en 2011.

Il convient aujourd'hui de préciser certains éléments programmatiques ainsi que les modalités de collaboration interservices, sur la base d'une enveloppe budgétaire.

Description du processus

A. Les éléments programmatiques

Les professionnels (équipe pluridisciplinaire pilotée par un architecte) seront appelés à étudier le réaménagement de l'île Rousseau, en tenant compte des enjeux historiques, symboliques et touristiques en présence.

Aussi, les principaux éléments constitutifs sont:

- la structure arborée pour laquelle une stratégie de renouvellement progressif des arbres doit être envisagée. Signalons à ce sujet que, suite à une expertise réalisée par un bureau d'étude spécialisé en arboriculture, le Service de la conservation de la nature et du paysage du Canton de Genève a exigé la sécurisation des arbres de l'île Rousseau dans le courant de juillet 2009: deux peupliers ainsi qu'un robinier ont dû être abattus, cinq peupliers ont également été sévèrement élagués;
- la statue de Pradier qui ne pourra pas être déplacée mais pourrait retrouver son orientation d'origine;
- le kiosque débarrassé de ses annexes et qui retrouve sa configuration originale;
- l'enclos des cygnes dont le maintien peut être remis en question;
- l'intégration dans cet espace sensible d'éléments actuels comme le mobilier urbain ou la terrasse de la buvette;
- l'éclairage du site (de la végétation notamment), qui doit être intégré à la réflexion paysagère.

B. Les modalités de collaboration interservices

Différents services sont concernés par ce projet afin d'offrir une vision globale et un aménagement de qualité. Il s'agit notamment:

- du Service des bâtiments et de la Gérance immobilière municipale pour la question de la buvette où des dispositions seront prévues avec l'exploitant afin d'éviter, par exemple, du mobilier de terrasse ne s'intégrant pas au site (PR-661: crédit de réalisation destiné au réaménagement du pavillon);
- du Service du génie civil et du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité pour la question de l'éclairage public et de l'accessibilité au site par le pont des Bergues (PR-361: crédit de réalisation destiné au réaménagement du pont des Bergues et la construction d'un collecteur pour le pavillon de l'île Rousseau);
- de la Direction du département de la culture et les chefs de projet «2012 Rousseau pour tous» pour les aspects liés à la signalétique (PR-701);

- des services compétents en matière de conservation du patrimoine ainsi que de la nature et du paysage.

Estimation des coûts du crédit d'étude

A Organisation du concours

Frais d'organisation: reproduction des documents, plaquettes de présentation du concours, etc.	20 000
Honoraires organisateur et jury	55 000
Prix, mentions	35 000
Divers et imprévus	<u>15 000</u>

Sous-total A 125 000

B Crédit d'études

Honoraires équipe pluridisciplinaire: avant-projet, estimation des coûts, études de détails, devis, procédure de requête en autorisation.	45 000
Honoraires divers (géomètre, ingénieur éclairagiste, ingénieur civil, etc.)	25 000
Frais et débours	20 000
Divers et imprévus	20 000
Information	<u>5 000</u>

Sous-total B 115 000

Taxe sur la valeur ajoutée 20 000

Total du crédit demandé 260 000

Statut légal et foncier

L'île Rousseau est située en zone de verdure et fait partie intégrante du plan de site de la rade. Elle a fait l'objet d'une mesure de classement dans sa globalité en 1921, et la statue de Pradier est inscrite dans la liste des biens culturels.

L'île Rousseau est propriété privée de la Ville de Genève (parcelle N° 5613, Genève – Cité / surface: 1914 m²).

Référence au 4^e plan financier d'investissement

Cette demande de crédit d'étude est comprise dans la rubrique N° 091.089.00 du 4^e plan financier d'investissement 2009-2020, inscrite pour un montant de 750 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 260 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de trois annuités, sera de 92 360 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit d'étude est le Service des espaces verts et de l'environnement.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 260 000 francs destiné au réaménagement de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 260 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: plan de situation de l'île Rousseau

Ville de Genève
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Service des espaces verts (SEVE)

Plan de situation de l'île Rousseau

